

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays de Martigues



PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.





SOMMAIRE





SOMMAIRE

1.	PRESEN	ITATION GENERALE	1
		AU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	
	1.2. TER	RRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	. 1
	1.3. LES	COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	.4
	1.3.1.	LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	.4
	1.3.2.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	.5
	1.3.3.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	.6
	1.4. LES	MODES DE GESTION	.6
	1.4.1.	DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)	.6
	1.4.2.	REGIES	.6
2	LE SERV	/ICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
_		CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	
		ITS MARQUANTS	
		PATRIMOINE DU SERVICE	
	2.3.1.	L'ADDUCTION	
	2.3.2.	LA PRODUCTION	
	2.3.3.	LE TRAITEMENT	
	2.3.4.	LE STOCKAGE	
	2.3.5.		
	2.4. LA	QUALITE DE L'EAU	
		DISTRIBUTION	
	2.5.1.	RENDEMENT	13
	2.5.2.	GESTION PATRIMONIALE	15
	2.6. LA	QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	
		GESTION FINANCIERE	
	2.7.1.	LES VOLUMES FACTURES	19
	2.7.2.	LE TAUX D'IMPAYES	19
	2.7.3.	ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	19
	2.7.4.	DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)	19
	2.7.5.	BUDGET DU SERVICE	20
	2.7.6.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	21
	2.7.7.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	21
	2.8. LES	S ETUDES ET TRAVAUX	21
	2.8.1.	TRAVAUX NEUFS - EXTENSION	21
	2.8.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	21
	2.8.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	22
3.	LE SER\	/ICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
		CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	
		TS MARQUANTS	
		PATRIMOINE DU SERVICE	
	3.3.1.	LA COLLECTE	
	3.3.2.	LE TRAITEMENT	
	3.4. LE	RESEAU DE COLLECTE	
		OUVRAGES D'EPURATION	

	3.6.	LA GESTION DES DECHETS	28
	3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	29
	3.8.	LA GESTION FINANCIERE	29
	3.8.	1. LES VOLUMES FACTURES	29
	3.8.		
	3.8.	3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	30
	3.8.	4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)	30
	3.8.		
	3.8.		
	3.8.		
	3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	
	3.9.		
	3.9.		
	3.9.		
	3.9.	4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	34
4	. LES	SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	35
	4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	35
	4.2.	FAITS MARQUANTS	35
	4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	35
	4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	36
	4.5.	BUDGET DU SERVICE	38
5	. TAR	RIFS DE L'EAU	40
	5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	40
	5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA	41
	5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	43
6	. AC	TIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	44
	6.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	
	6.2.		
		1. COOPERATION DECENTRALISEE	
	6.2.	2. FONDS DE SOLIDARITE	
^	MNEY	ES	47
_		XE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIR	
		XE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DA TERRITORIO. XE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR	L40
		MUNES/MODE DE GESTION	55
		XE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	
		XE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021	
		XE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	
		XE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	
		XE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	
		- (- , - , - , - , - , - , - , - , - ,	

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens FPCI:

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

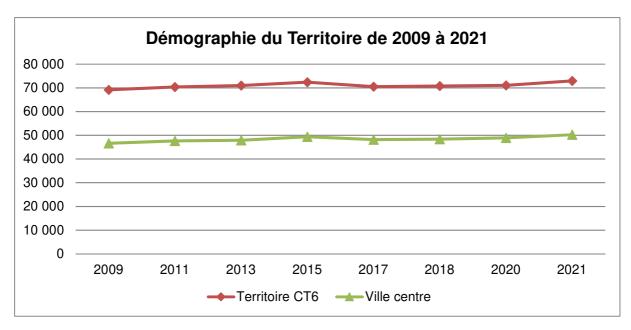
- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (<u>www.service.eaufrance.fr</u>).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 3 communes.

Il représente un bassin de vie de 72 953 habitants (population légale INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2022), soit près de 3,74 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays de Martigues couvre une superficie d'environ 105 km².

La ville « centre » est Martigues (50 248 habitants, soit 68,88% de la population du Territoire couvert par la régie). Port-de-Bouc compte 16 679 habitants et Saint-Mitre-les-Remparts 6 026 habitants.



Au niveau du Territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire M. Gaby CHARROUX et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Gérard FRAU.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la direction des régies Eau, Assainissement, Pluvial composée comme suit :

• Service Etudes générales, ingénierie eau, assainissement, pluvial chargé :

- Du montage des dossiers et du suivi des chantiers pour le renouvellement et l'extension des réseaux AEP, EU et EP,
- Du SIG, de l'amélioration du rendement (recherche de fuite, sectorisation, etc.) Et de la programmation,
- Des instruction d'urbanisme.

• Service Exploitation eau, assainissement, pluvial chargé:

- De la gestion des sites de production d'eau potable, de la station d'épuration et des ouvrages de stockage et de régulation,
- De l'entretien des ouvrages électromécaniques d'eau potable et d'assainissement et de la télégestion,
- De l'entretien du réseau, du remplacement des compteurs et des branchements et de la réparation des fuites,
- De l'entretien des postes de relevage et du réseau.
- Des affaires relatives aux SPANC.

• Service Relation clientèle /-Finance chargé :

- De l'élaboration et du suivi des documents budgétaires et du mandatement des factures aux fournisseurs.
- Du recouvrement de l'ensemble des factures émises par la régie (fluides ou travaux),
- Des ouvertures ou modifications des comptes client et de tous renseignements nécessaires au suivi de la relation avec la régie pour ce qui concerne les consommations, les facturations, les dégrèvements, etc.,
- Des demandes et/ou modifications de branchements eau et assainissement et des relèves de compteurs,
- De l'accueil téléphonique et l'orientation des abonnés vers les interlocuteurs dédiés ainsi que de l'enregistrement du courrier départ et du courrier arrivé,
- Du suivi du personnel de proximité des agents de la régie.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

• Dotation de l'eau de Durance

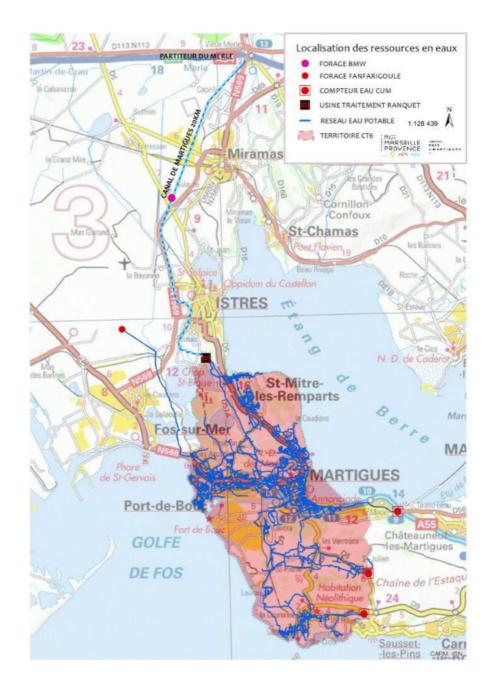
Transportée par le canal de Martigues (20 km), cette eau est acheminée à partir du partiteur du Merle, situé sur la commune de Salon de Provence, jusqu'à l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet. Deux forages, sur le site BMW, dans la nappe de Crau, situés sur la commune d'Istres, permettent de réalimenter le canal de Martigues pendant le chômage des ouvrages E.D.F qui canalisent la Durance en amont ou en cas de pollution.

• Forages en Crau dits « Fanfarigoule »

3 forages situés sur la commune de Fos-sur-Mer alimentent la commune de Portde-Bouc. L'eau transite par une conduite DN400 acier de 14 km.

• Dotation en eau sur le canal de Marseille

Une convention de transport et d'achat d'eau traitée avec le Territoire de Marseille Provence a été signée le 19 juin 2015, pour une durée de 15 ans.



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans la station d'épurations gérée par la régie de Martigues située en bord du canal de Caronte.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

• Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

• Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

• Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Sans objet.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie à autonomie financière sans personnalité morale, sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Production,
- Protection du point de prélèvement,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

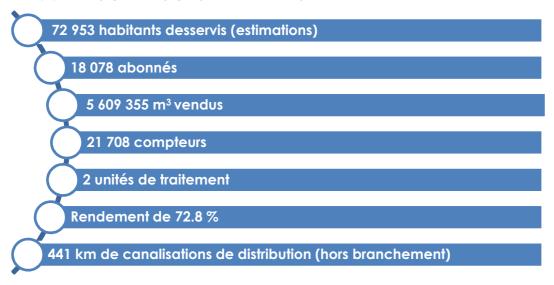
Le service public de l'assainissement est géré en régie à autonomie financière sans personnalité morale, sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Contrôle de raccordement,
- Elimination des boues produites.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie avec une répartition par commune. Les données par commune ne peuvent être détaillées (hors rendement des réseaux).

Commune	Nombre d'habitants desservis	Nombre abonnés	Volume facturé	Rendement	Linéaire de réseau de distribution
Martigues	50 248	11 873	3 915 786 m ³	78,09 %	
Port de Bouc	16 679	3 828	1 268 002 m ³	58,45 %	441 km
St Mitre les remparts	6 026	2 377	425 567 m ³	81,10 %	

2.2. FAITS MARQUANTS

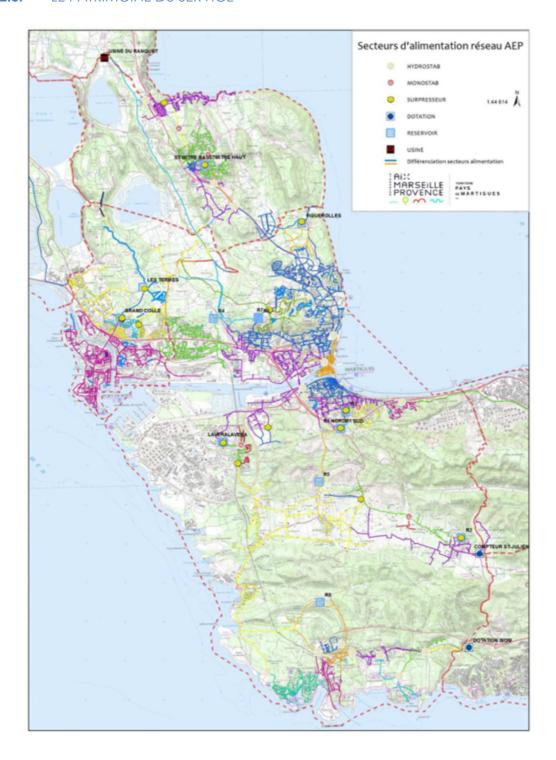
Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Suite à la cyberattaque de mars 2020, le service a récupéré l'essentiel de ses données au début de l'année 2021.

En terme de travaux, la réalisation des branchements neufs a été entièrement réinternalisés grâce à l'acquisition de nouveaux équipements et de la montée en compétence des équipes.

Le territoire de Martigues a été retenu comme service pilote pour l'opération de PGSSE (Programme de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), pour une eau de surface (la Durance). Ce travail a été réalisé sur l'année. Les conclusions ont été présentées début 2022 et ont permis de définir un plan d'action.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Adduction	Caractéristique	Date de pose	Linéaire	Etat
Usine Ranquet	DN800 Béton âme tôle	1988	8 km	Moyen
Fanfarigoule	DN400 Acier	1964	11 km	Très mauvais
Giraudets	DN350 Amiante ciment	1954	7 km	Moyen
Sécurisation	DN400 Fonte	2009	3.5 km	Neuf

Les conduites d'adduction de Ranquet et Fanfarigoule présentent des fragilités chroniques pouvant entrainer des pertes en eau de 250.000 à 800.000 m³/an.

Des campagnes de recherches de fuites sont régulièrement programmées. Ainsi pour l'année 2021, 6 réparations ont été réalisées.

Le remplacement de l'adduction de Fanfarigoule est pris en compte dans le PPI.

Des réflexions sont en cours pour l'adduction de Ranquet.

2.3.2. LA PRODUCTION

Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 11 616 111 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forage Fanfarigoule	2 518 380	9 000	6 900	76,7 %
Prise d'eau Durance	7 848 796	57 888	21 504	37,1 %
Forage BMW	1 248 935	25 920	3 422	13,2 %
Total territoire	11 616 111	92 808	31 826	34,3 %

Les achats et ventes d'eau :

Le territoire a acheté : 2 439 789 m3 d'eau traitée en 2021 au territoire Marseille Provence pour l'alimentation du secteur Martigues Sud.

• La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est "sécurisée" lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Tous les secteurs du Pays de Martigues sont sécurisés.

2.3.3. LE TRAITEMENT

Deux unités de traitement d'une capacité annuelle totale de 14 323 000 m³, ont permis de produire 5 655 554 m³ sur l'année 2021.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Pompage de Fanfarigoule	2 513 066	Chloration	Port-de-Bouc	Martigues Nord Saint Mitre
Usine du Ranquet	3 142 488	Ozonation/ chloration	Martigues - Saint Mitre	Port-de-Bouc
Total territoire	5 655 554			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 37 380 m3 permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis				
Martigues	Martigues							
R1	20	2	5 000	Jonquières				
R2	20	1	500	St Julien				
R3	20	1	2 500	Jonquières				
R4	20	1	2 500	Croix-Sainte				
R5	20	1	2 500	St Pierre/Côte Bleue				
R6/R7	20	2	5 000	Ferrières				
R9	20	2	1 500	La Couronne				
R Figuerolles	20	2	480	Figuerolles				
R Lavera	20	2	1 600	Lavera				
Port de Bouc								
R des Termes	50	1	5 000	Port-de-Bouc Nord				
R Grand Colle	50	3	10 000	Port-de-Bouc Centre-				
		3	10 000	ville				
Saint-Mitre-les-Remparts								
Château d'eau	8	2	800	Saint-Mitre				
St Mitre		'	000					
Total territoire		20	37 380					

Le nettoyage et désinfection des réservoirs sont effectués au moins annuellement. Toute intervention à l'intérieur de ces ouvrages fait l'objet d'une nouvelle opération de désinfection.

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 441 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 6 % par rapport à l'année 2020. Le nombre de branchements est estimé à 19200, soit un linéaire d'environ 110.4 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune de l'ARS, sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante, gouv. fr

P101.1

•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %

P102.1

•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100 %

Bilan

· Eau d'excellente qualité

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de $67\,\%$

• <u>Etablissement des périmètres de protection des captages :</u>

NOM DU FORAGE	Forage de la Crau BMW	Forage Fanfarigoule	Prise d'eau Canal de Martigues	Achats d'eau
0 % : Aucune action.				
20 % : Études environnementales et				
hydrogéologiques en cours.				
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.				37
50 % : Dossier recevable déposé en				
préfecture.				
60 % : Arrêté préfectoral.			60	
80 % : Arrêté préfectoral				
complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	80	80		
100 %: Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.				
Résultats		70,22 %		
Résultats		60 9	%	

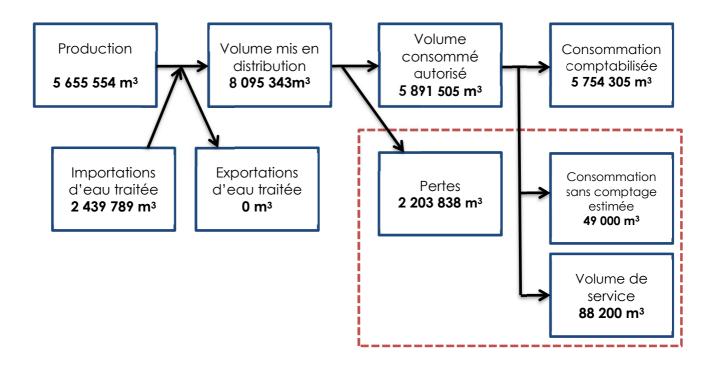
• Le contrôle des forages privés :

Sans objet.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

• Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

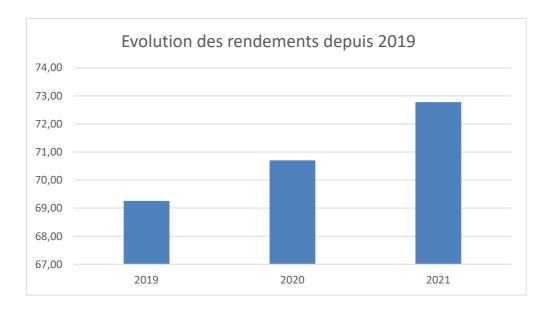
- o Production (volume produit): volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros): volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel;
- o Consommation sans comptage: volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation;
- o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

• Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 72,8 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Conformément à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement, le territoire du pays de Martigues s'est engagé dans un plan d'actions principalement sur le périmètre de la commune de Port de Bouc. Ce programme délibéré en conseil de Métropole (délibération MET 2021/17046/CM 17/12/20) porte sur :

- Rénovation des réseaux des quartiers identifiés par des pertes en eau importantes
- Remplacement de la conduite d'adduction dite de Fanfarigoule
- Amélioration de la sectorisation et augmentation des campagnes de recherches de fuites

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 14,5 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Pays de Martigues est de 13,7 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 441 km de réseau (hors branchement), 16 réservoirs ou bâche, 13 surpresseurs et 24 hydrostabs/monostabs.

• Bilan de l'exploitation :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues possède un service dédié à la recherche de fuites.

La sectorisation est en cours de finalisation.

Un plan pluriannuel des travaux est en place. Il permet de prioriser le renouvellement des conduites en fonction de différents facteurs tels que

- La durée de vie résiduelle.
- L'obsolescence matériau,
- L'opportunité programme voirie,
- La problématique de localisation,
- La perturbation de la qualité de l'eau,
- La criticité hydraulique, le coût de réparation,
- L'estimation des pertes,
- La perturbation locale de la continuité du service,
- Le critère financier (amortissement, subventions, coût par abonné).

En 2020 pose de 833 compteurs et en 2021 pose de 1396 Compteurs.

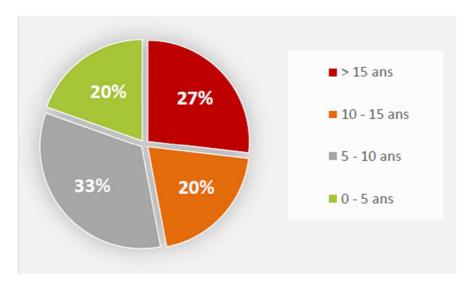
Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après :

INTERVENTIONS CURATIVES	
Réparation fuite sur conduite	101
Réparation fuite sur branchement	135
Réparation dans regard compteur	527
Réparation vanne	34
Mesure de pression suite à problématique réseaux	68
Entretien ouvrage/maçonnerie	179
INTERVENTIONS PREVENTIVES	
Manœuvre de vanne	48
Détection ouvrage	303
Normalisation / reprise de branchement	152
Purge	44
Renouvellement de compteurs	1396
Création branchements neufs	132

• Etat du parc compteurs :

Au 31 décembre 2021, le parc est composé de 21 708 compteurs.

Ventilation du parc par ancienneté



L'ancienneté moyenne du parc est de 11,1 années, traduisant un renouvellement insuffisant du parc.

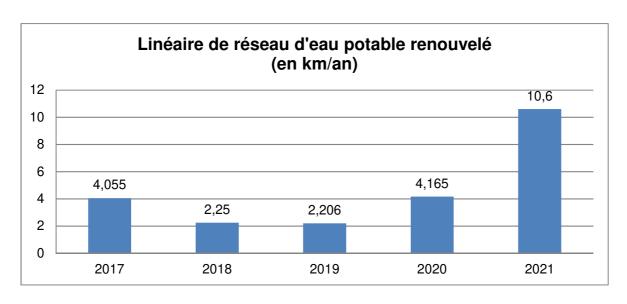
En 2021, la régie a remplacé 1396 compteurs (664 en 2020) et a créé 132 nouveaux branchements (91 en 2020).

La régie a un projet de renouvellement de 90% de son parc compteurs en 2023 et 2024 dans le cadre du déploiement de la relève à distance des compteurs.

• Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de $0.77\,\%$

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

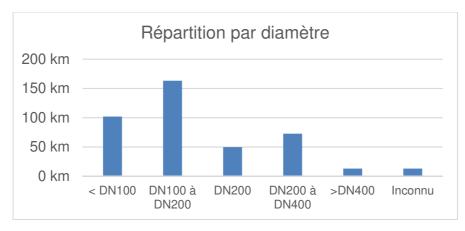


L'essentiel des travaux de renouvellement porte sur les quartiers de la Lèque (Port de Bouc), La Couronne, Saint Pierre et Saint Julien (Martigues).

• Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire du Pays de Martigues est de 116 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.



2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

• L'accueil clientèle:

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site <u>www.paysdemartigues.fr</u>.

• Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,94 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 2 jours.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 1,11 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 5 609 355 m³

Volumes consommés des principaux profils d'abonnés

Domestiques	4 541 275 m³
Besoins publics	279 513 m³
Arrosage	389 121 m³
Hôpital	70 686 m³
Industriels	334 634 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 4%

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	40 814 m³	32 409 m ³	35 888 m³	11 %
Nombre d'abonnés concernés	124	74	100	35 %
Coût	13 469 €	11 019 €	12 561 €	14 %

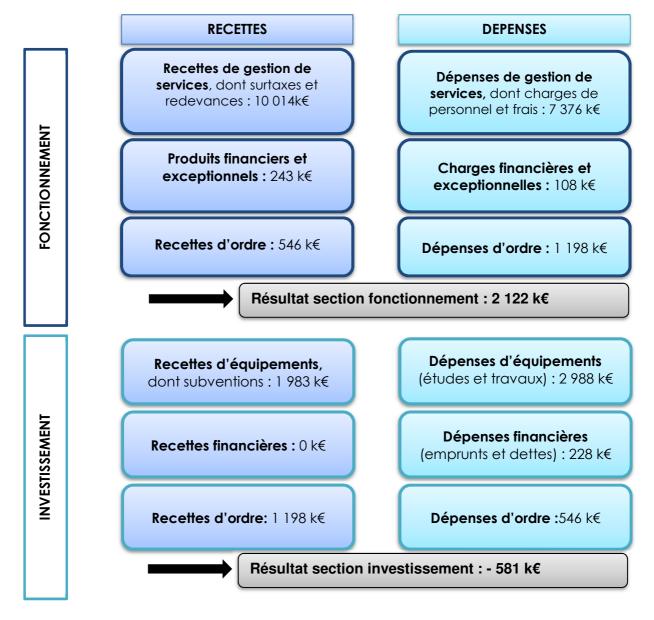
2.7.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes dégrevés	13 341m³	49 507 m ³	19 174 m³	-61 %
Nombre d'abonnés concernés	115	140	90	-36 %
Coût	4 403 €	16 832 €	6711€	-60 %

Après avoir connu une très forte hausse liée aux incendies de l'été 2020, le niveau des dégrèvements hors Warsmann retrouve en 2021 un niveau proche de celui de l'année 2019.

2.7.5. BUDGET DU SERVICE

• Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

• <u>Etat de la dette eau au 31/12/2021 :</u>

	Montant en €	
Recettes réelles	10 257 623	
Dépenses réelles	7 483 687	
Epargne brute	2 773 936	
C 1	1.715.000	
Capital restant dû au 31/12/2021	1 715 030	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		0.62 années

2.7.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

• <u>Suivi du Compte Administratif (montant en €) :</u>

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	11 912 296	12 259 853	12 105 045	13 984 640	16 %
Charges	10 170 984	11 027 348	10 382 138	12 444 049	20 %
RESULTAT	1 741 312	1 232 505	1 722 907	1 540 591	-11%

• Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Non concerné.

• Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Non concerné.

• Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

Non concerné.

• Suivi du programme d'investissement :

	2019	2020	2021
Montant des investissements	1.432.895 €	1.259.303 €	2 988 386 €

2.7.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 3,15 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS - EXTENSION

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branch ements (u)	Montant
Martigues	BRCHT AEP allée des castors	42 ml	4 ∪	12 627 € HT
Martigues	MAS de Pouane TR 2 TX préparatoire	130 ml	3	53 975 € HT

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 3 077 492 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
	Allée des bastides ST Julien	24 ml	3 ∪	27 726 € HT
Martigues	BD Joliot curie ancienne REA	151 ml		7 390 € HT
	Mas de Pouane tranche 2 travaux préparatoires	182 ml	2	59 975 € HT

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements (u)	Montant
	ST Pierre Tranche 3 chemin des lapins	140 ml	5	42 963 € HT
	R5 ST JULIEN TR 1 - CH. DES REVEILLES ET SABATIERO	713 ml	24	243 277 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	288 ml	18	115 615 € HT
	ST Julien TR2	3154 ml	96	746 396 € HT
	BD Joliot Curie ancienne REA	10 ml	1	7 390 € HT
	R5 ST Pierre T3			73 728 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	286 ml	8	115 615 € HT
	R5 ST PIERRE TRANCHE 3 PLATRIERES EST	530 ml	6	120 711 € HT
Saint-Mitre- les-Remparts	Les Emplaniers	Changement compteurs de sectorisation		5 538 € HT
Port-De-Bouc	La Léque	2477 ml	155	864 666 € HT
1 011-DG-BOOC	Les Métairies	840 ml	22	248 485 € HT

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Projet	Montant HT
	Restructuration du réseau d'eau potable du quartier de St-Pierre	2022/2023 : 5 200 000 €
Martigues	Renouvellement des réseaux de la route des Bastides – tranche 2	2022 : 1 070 000 €
	Renouvellement des canalisations d'eau potable Saint-Jean Nord	2023/2024 : 600 000€
Saint-Mitre- les-Remparts	Programme de refonte de l'adduction d'eau : - 1 ^{er} lot Canalisation essentiellement DN 150 sur environ. 4km ; - 2 ^e lot Création d'un réservoir d'eau potable de 300m	2023/2024 : 4 000 000 €
Port-de-Bouc	Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port de Bouc sur un linéaire de 11km	2023/2026 : 9 300 000€
	Remplacement des canalisations de distribution quartier de la Lèque – tranche 2	2023: 1 000 000 €

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



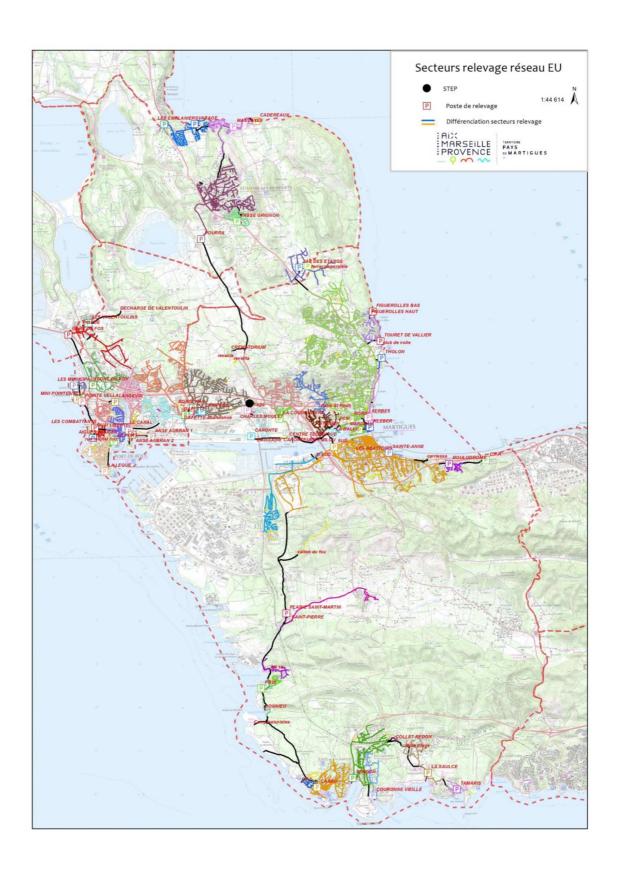
Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

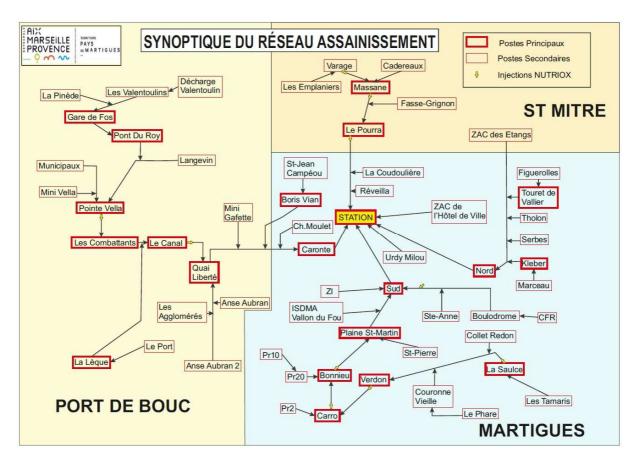
3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- La réalisation des branchements neufs : a été ré-internalisée grâce à l'acquisition de nouveaux équipements et la montée en compétence des équipes
- La certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues a été reconduite
- Mise en service du poste de relevage de la ZAC Hôtel de Ville qui vient remplacer deux postes de refoulement d'ancienne génération
- Finalisation de l'autosurveillance

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE





3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 351 km.

Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Il comporte 351 km de réseau d'eaux usées (séparatif) et de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 14 982, soit un linéaire d'environ 95,2 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
STEP Martigues	95 000 EH	Biologique	4 301 543	Canal de Caronte

*EH: Equivalent-habitants

	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité
Station d'épuration Pays de Martigues	1 228 508	0,2856

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

• Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays de Martigues

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2021 (km)
Curage préventif	13,9 km
Interventions de débouchage	746
Inspections télévisées	12 km
Fumigation	34 km

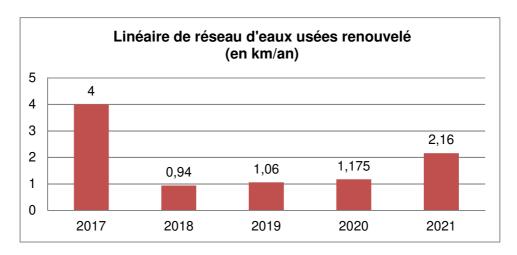
1,7 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

• Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.33 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays de Martigues est de 27 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Il est à noter que la cyberattaque qui a affecté les services à la mi-mars 2020, a entrainé des pertes définitives de données importantes. En effet, la REA a récupéré l'intégralité de ses moyens informatiques à la fin avril 2021 avec notamment le suivi de gestion des abonnés.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays de Martigues est de 0%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

Le système d'assainissement est constitué d'une station d'épuration de 95 000 équivalent/habitants et de 59 postes de relevage.

Les 3 derniers postes de relevage d'une capacité de transit de charge polluante supérieure à 600 kg de DBO5 ont été équipés de débitmètres électromagnétiques en 2021.

Néanmoins, au 31/12/21, les équipements des 3 postes n'étaient pas encore agréés par le Bureau d'études en charge de l'audit.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 110 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

• Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau :

Année	Nombre	Volume déversé	Volume entrant à la STEP	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	20	92 342 m ³	4 778 333 m ³	1,933 %
2020	16	29 229 m³	4 415 648 m³	0,66 %
2021	20	73 305 m³	4 529 614 m³	1,62 %

L'année 2021 a été marquée par des épisodes orageux plus courts mais plus intenses.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 step conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %

3.6. LA GESTION DES DECHETS

• La gestion des boues :

1 247 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

Pour le Pays de Martigues 100 % des boues ont été évacués vers l'ISDMA du Vallon du Fou situé sur le territoire et géré en régie

• La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	72 440 Kg	Stockage en CET
Graisses	0	Traitement sur site
Refus de dégrillage	4260 Kg	Stockage en CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

• L'accueil clientèle:

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site <u>www.paysdemartigues.fr</u>.

• Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 94.25 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,83 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 4 301 543 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de $5\,\%$

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Il n'y a pas d'abonné à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021.

3.8.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'assainissement lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	35 787 m ³	36 160 m ³	1 %
Nombre d'abonnés concernés	66	100	51 %
Coût	12 525 €	12 656 €	1 %

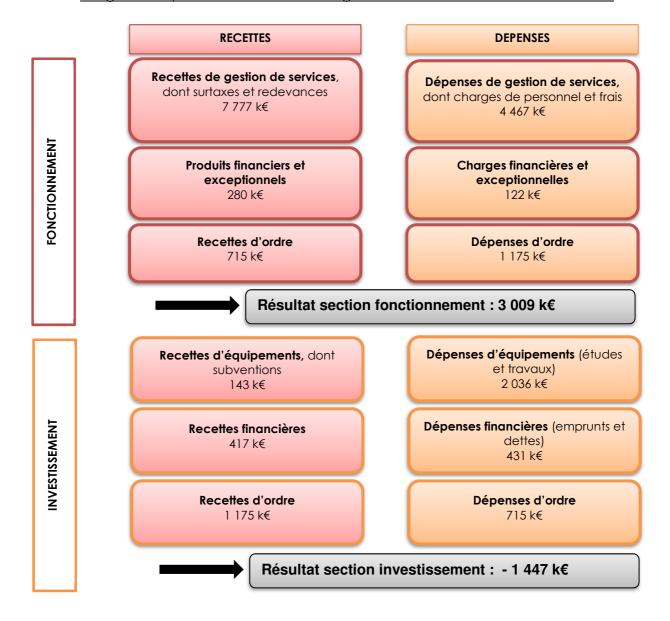
3.8.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes dégrevés	77 768 m ³	38 279 m ³	-51 %
Nombre d'abonnés concernés	149	101	-32 %
Coût	27 219 €	13 398 €	-51 %

Après avoir connu une très forte hausse liée aux incendies de l'été 2020, le niveau des dégrèvements hors Warsmann retrouve en 2021 un niveau proche de celui de l'année 2019.

3.8.5. BUDGET DU SERVICE

• Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

• Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €	
Recettes réelles	8 057 138	
Dépenses réelles	4 588 792	
Epargne brute	3 473 680	
Capital restant dû au 2 560 502 31/12/2021		
Durée d'extinction de l	0,74 années	

3.8.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

• <u>Suivi du CA de la régie</u>:

	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	10 089 384 €	34 %
Charges	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	8 930 909 €	16 %
Résultat	-94 457 €	829 003 €	-166 904 €	1 158 476 €	na

• Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Sans objet.

• Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	769 044 €	859 660 €	1 447 579 €	2 035 753 €

3.8.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 979 719 euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
	BCHT EU allée des Castors	45 ml		3 959 €HT
	Débitmètre port de Carro			16 046 €HT
Martigues	Surverse poste Bonnieu			11 720 €HT
	BCHT EU allée des castors		4	10 919 €HT
	BCHT EU allée des castors			11 035 €HT

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

La Régie d'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues a fait le choix, depuis 2010, de procéder au renouvellement de ses conduites essentiellement par chemisage (90 % des travaux).

Cette réparation structurante présente, en plus du prix, des avantages non négligeables :

- Aucune ouverture de tranchées;
- Aucun arrêt de l'activité en surface :
- Peu de nuisance sonore;
- Aucun espace annulaire;
- Technique de rénovation rapide et durable ;
- Reprise immédiate des caractéristiques mécaniques et hydraulique ;
- Grande capacité de mise en œuvre.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
	Partie 1 avenue Turcan (chemisage)	493		131 074 €HT
	Avenue Maurice Thorez (chemisage)	210		58 097 €HT
Martinuos	Route de Saint Pierre (chemisage)	169		25 659 €HT
Martigues	Exutoire Carro Fouque (chemisage)	15		3 411 €HT
	Rue Colonel Fabien (chemisage)	30		4 465 €HT
	BD Marcel Cachin (chemisage)	15		4 452 €HT
	Partie 2 avenue Francis Turcan (chemisage)	500		179 370 €HT
	Rue de la république (chemisage)	451		63 640 €HT
Port-De-Bouc	Rue François Baudillon (chemisage)	60		14 290 €HT
	Nobre Céladon et travaux fumigation (chemisage)			20 956 €HT
	Av. Kennedy (chemisage)	125		18 565 €HT

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Secteur	Montant
	Normalisation du réseau d'eaux usées du	2022/2023/2024:
	poste sud - Avenue Ziem	2 600 000 €
Martigues	Création d'un bassin d'orage à l'entrée de	2022/2023/2024:
Manigues	la station d'épuration	2 000 000 €
	Renouvellement des canalisations par	2022 : 475 000 €
	chemisage	2022 . 4/3 000 €
	Renouvellement des canalisations par	2022 : 100 000 €
Port de Bouc	chemisage	2022 . 100 000 €
For de Booc	Restructuration réseau centre-ville –	2020/2023 : 240 000 €
	Gafette	2020/2023 . 240 000 €
Saint-Mitre	Renouvellement des canalisations par	2022 : 50 000 €
les remparts	chemisage	2022 . 30 000 €

3.9.4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Montant
	Remplacement EU Poterne / Charles Moulet		5 461 €HT
Marking	BON COMPLEMENTAIRE AU BON 20D00399 (chemin des fabriques)	6 ml	3 050 €HT
Martigues	Reprise EU carro	4 ml	1 154 €HT
	Modification bateau Blanc	6 ml	7 250 €HT
	Regard la Saulce		8 006 €HT
	Les emplaniers regard		2 348 €HT
	Reprise EU port de Carro	3 ml	7 984 €HT
	Création de regards EU et		
	reprises rue van gogh /		6 185 €HT
Port-De-Bouc	imp. Des arcades		
	Restructuration réseau EU Chemin des Etangs		232 603 €HT

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021

3 749 habitants desservis (estimations)

50 contrôles effectués en 2021

Taux de conformité des installations : 82 %

Nombre d'installation ANC par commune	2018	2019	2020	2021
Martigues	1 425	1 432	1 429	1 465
Port de Bouc	191	182	183	201
Saint Mitre les remparts	325	407	405	386
Pays de Martigues	1 941	2 021	2 017	2 052

4.2. FAITS MARQUANTS

Fonctionnement en mode dégradé du service compte tenu de l'absence du responsable (CLM).

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues existe depuis le 1er janvier 2005. Un recensement, dans le cadre du premier contrôle périodique des installations ANC, réalisé entre 2008 et 2009 aurait estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2017 (DC.306) :

- 2 049 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant);
- 3 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif (pour des projets neufs ou de la réhabilitation);
- Traitement des permis de construire et déclarations préalables en lien avec l'assainissement non collectif;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans);
- Conseil aux usagers.

Les missions complémentaires, remplies par le service assainissement, sont les suivantes :

- Contrôle et conformité pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement :
- Entretien des installations;
- Traitement des matières de vidange.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 120 points/140

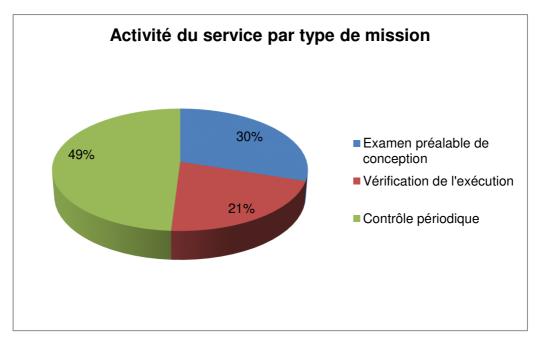
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement		Mise en œuvre	
	non collectif	de points	OUI	NON
	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	х	
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	х	
mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	х	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	Х	
B/ Éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	х	
facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		х
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	Х	

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

• Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021
Examen préalable de conception DC 332	39	21	31
Vérification de l'exécution DC 333	42	36	22
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	0	0	50

Les données par communes sont présentées en annexe 2.



- Nombre de PC/DP/CU disposant d'1 ANC traités en 2021 :
 - → 25 Permis de construire
 - → 18 Déclarations Préalables
 - → 1 Certificat d'Urbanisme
- La conformité des installations

Conformité	Indice	Nombre
Installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	VP.166	380
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	VP.267	1 089
Installations contrôlées depuis la création du service	VP.167	1 802
Immeubles contrôlés avec absence d'installation	DC.320	0
Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	DC.321	333
Installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	DC.322	0
Installations réhabilitées dans l'année	DC.331	22

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 81,52 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

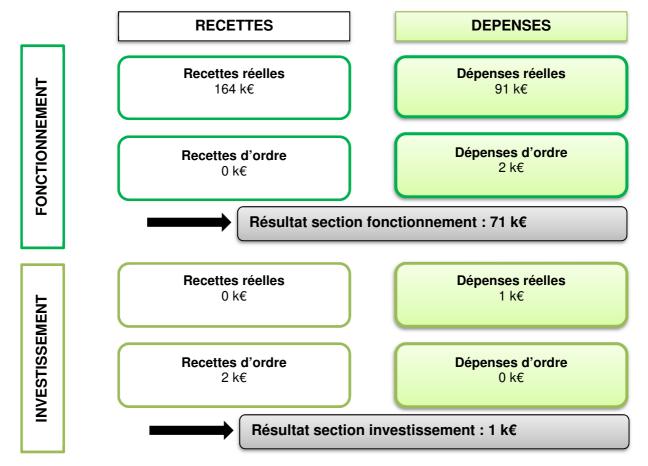
4.5. BUDGET DU SERVICE

• La tarification:

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil métropolitain, n°030-9367/20/CM du 17/12/2020. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant € HT	Montant € TTC
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	135 €	148,50 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	200 €	220,00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	225 €	247,50 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	225 €	247,50 €

• Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire: 159 k€,
- solde subvention aide ANC: 8 k€.

Les charges de personnel (deux agents ETP) sont incluses dans les dépenses réelles.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

• Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA: « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Pays de Martigues 2021	Pays de Martigues 2022
Dágio dos Egun	Part fixe (abonnement)	43,69 €	44,56 €
Régie des Eaux	Part variable	107,03 €	109,17€
Surtaxe	Part fixe (abonnement)	- €	- €
métropole	Part variable	- €	- €
Agence de	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €
l'Eau	Redevance préservation des ressources en eau	10,84 €	10,84€
	SOUS-TOTAL HT	195,15 €	198,17 €
	TVA 5,5%	10,73 €	10,90 €
	SOUS-TOTAL TTC	205,89 €	209,07 €
COLLECTE ET TR	AITEMENT DES EAUX USEES	Pays de Martigues 2021	Pays de Martigues 2022
Régie	Part fixe (abonnement)	30,81 €	32,98 €
d'Assainissement	Part variable	97,25€	104,05 €
Surtaxe	Part fixe (abonnement)	- €	- €
métropole	Part variable	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00€	19,20 €
	SOUS-TOTAL HT	146,05 €	156,23 €
	TVA 10%	14,61 €	15,62€
	SOUS-TOTAL TTC	160,66 €	171,85 €
	PRIX TOTAL TTC PAR M ³	3,05 €	3,17 €

Un système de tarification par tranche a été mis en place historiquement sur tout le territoire. Ainsi les petits consommateurs et foyers à revenus modestes bénéficient d'une tranche attractive. Les tarifs sont identiques pour tous les abonnés indépendamment du coût de production des ressources utilisées.

• Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

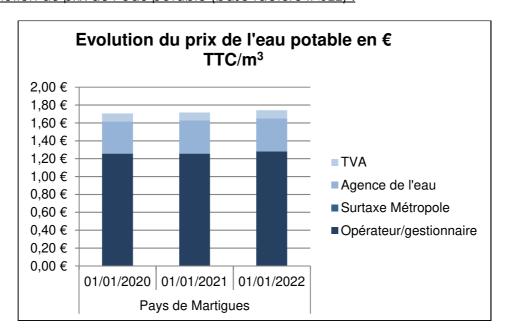
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m3 reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix	en € TTC/m³ au 01/01/2022	Indicateur SISPEA	Tarif usager
Down do	Distribution de l'eau	1,7422€	1,4299 €
Pays de Martigues	Collecte et traitement des eaux usées	1,4321 €	1,2362€
	Total	3,1743 €	2,6661 €

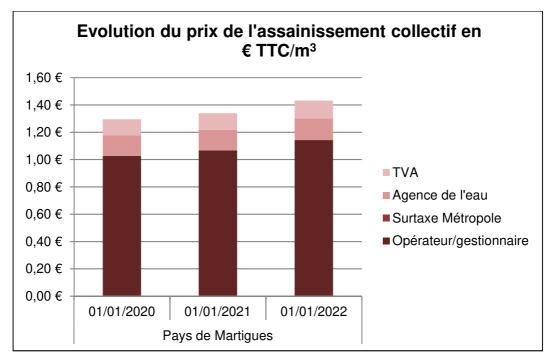
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

• Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



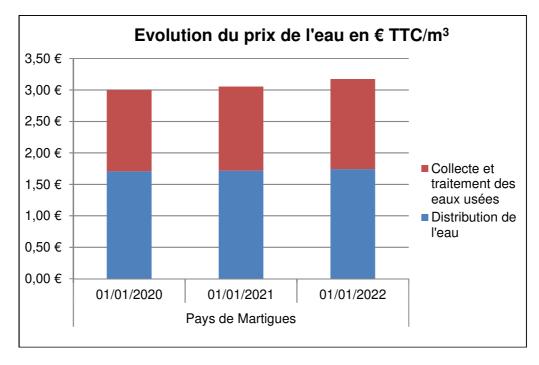
Prix	c en € ΠC/m³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
	Régie des Eaux	1,2570 €	1,2560 €	1,2811 €	+2,00%
Pays de Martigues	Agence de l'eau	0,3603€	0,3703 €	0,3703 €	+0,01%
	TVA	0,0889 €	0,0894 €	0,0908 €	1,55%
	Total	1,7062 €	1,7157 €	1,7422 €	1,54%

• Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix	c en € πC/m³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
	Régie d'Assainissement	1,0269 €	1,0671 €	1,1419€	+7,01%
Pays de Martigues	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1177€	0,1217€	0,1302 €	6,97%
	Total	1,2946 €	1,3388 €	1,4321 €	6,97%

• Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif):



Prix	c en € TTC/m³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
	Distribution de l'eau	1,7062 €	1,7157€	1,7422 €	1,54%
Pays de Martigues	Collecte et traitement des eaux usées	1,2946 €	1,3388€	1,4321 €	6,97%
	Total	3,0008 €	3,0545 €	3,1743 €	3,92%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du conseil métropolitain n°030-9367/20/CM du 17/12/2020.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 236 000 €.

	Prix en €TTC/m³	PFAC
Par Logement desservi ou assimilé		1 800 € TTC
CT6	Par chambres (foyers de célibataires, chambres d'hôtels ou emplacements de camping)	900 € TTC

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les tarifs de l'eau sont décomposés en 3 tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes.

Au contraire, les tranches hautes proposent des tarifs prohibitifs pour inciter les ménages à faire des économies d'eau.

D'autre part, le service avertit immédiatement l'abonné en cas de surconsommation, même si cette dernière ne rentre pas dans le cadre de la loi Warsmann.

La certification ISO14001 de la station d'épuration a été reconduite.

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

La Régie des Eaux et Assainissement du territoire du Pays de Martigues s'est dotée depuis 2010 d'un service dédié à la réduction des pertes en eau. Il est équipé de tout le matériel de recherche de fuites (pré localisateurs, corrélateurs, hydrophones, caméra, etc.) et d'une équipe formée et expérimentée.

La sectorisation du réseau est en cours de finalisation et, couplée à un logiciel dédié au suivi des volumes distribués (FLUXAQUA), elle permettra de déclencher instantanément les campagnes de recherche de fuite sur les secteurs sensibles.

• <u>Amélioration des performances énergétiques</u>

Les ouvrages du réseau sont équipés de variateurs et de démarreurs électroniques pour optimiser les puissances. De plus, les paramétrages des équipements sont programmés pour fonctionner principalement en heures creuses. Un bilan des consommations électriques est réalisé chaque année.

Tableau de consommation électrique en Kwh					
	Année	2019	2020	2021	
CT/	Consommation - eau	4 287 429	4 176 682	4 484 624	
CT6	Consommation - assainissement	3 911 335	3 790 933	3 710 469	
	Consommation totale	8 198 764	7 967 615	8 195 093	

• Bilans carbone et certification

ISO 14 000 STEP: reconduction de la certification

• <u>Méthanisation</u>

Un marché de valorisation du biogaz du vallon du fou a été lancé en 2021, les boues de station d'épuration étant un élément fondamental de ce gisement de biogaz. Le marché a été déclaré infructueux (aucune réponse).

De plus, dans le cadre du schéma métropolitain des boues, il est prévu la réalisation d'un méthaniseur sur la station de Martigues. En terme de calendrier, cet équipement est programmé à l'horizon 2030 (après ceux de Marignane et Salon de Provence)

Biodiversité

Sans objet.

• REUSE

Sans objet.

• Récupération d'énergie

Une étude d'opportunité de valorisation thermique des effluents de la station d'épuration a été réalisée en 2021. Les conclusions mettent en évidence l'intérêt de réutiliser ce potentiel sur le réseau de chaleur urbain de la ville de Martigues. Une étude technico-économique devrait être lancée à terme en association avec l'opérateur du réseau de chaleur.

Autres

Organisations de visites des installations sur des publics d'études supérieures et professionnels.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Le pays de Martigues n'abonde pas un fonds de solidarité mais sa politique de tarification très sociale propose les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.



ANNEXES

ANNEXE 1: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,7422
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	153,73
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	55,34
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	_
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	44,56
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,09
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	U	166
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	U	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	U	168
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	U	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	11 616 111
VP.059 - Volume produit	m³	5 655 554
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	2 439 789
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	67
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m^3	0
Volume exporté hors métropole	m^3	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	4 875 850
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	878 455
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	5 754 305
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	49 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	88 200
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	441,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	72,78
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/k m/j	14,5

P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/k m/j	13,7
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	16,93
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	10,60
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,77
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	18 078
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	U	72 953
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	U	35
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/100 0 ab	1,94
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		20
P155.1 - Taux de réclamations	u/100 0 ab	1,11
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00
Volume facturés	m ³	5 754 305
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	1 715 030
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	2 778 560
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	anné es	0,62
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	402 504
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	9 096 483
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	4,42%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix ΠC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1.4321
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	137,04
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	34,82
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	32,98
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	U	3
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	351,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	27
VP.046 - Nombre de points noirs	U	6
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100 km	1,71
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	5,78
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	2,16
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,33
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	110
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5 /i	3 194,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	90,10
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 247
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	16 396
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	U	66 989

P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,96
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	U	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/100 0hab	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	C	30
P258.1 - Taux de réclamations	u/100 0ab	1,83
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	5 889,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	4 301 543
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0014
VP.182 - Encours total de la dette	€	2 560 502
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	3 473 680
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	anné es	0,74
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	255 568
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	5 338 794
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	4,79%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire CT6
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	U	72 953
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	5
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	U	3 749
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	120
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	U	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	U	2 052
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	U	2 081
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	U	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	U	1 792
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	U	10
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	U	
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	U	
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	U	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	U	
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	U	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	U	
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	U	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	U	
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	U	
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	U	380
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	U	1 089
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	U	1 802
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	81,52
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	U	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	U	333

DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	U	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	400
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	155 416
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	137
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	205
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	O/N	N
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	0
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	0
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	o
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	0
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	0
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	0
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	U	22
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	U	22
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	U	0
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	U	2
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	U	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	U	31
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	U	50
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	U	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	0
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N

VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	0
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	0
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	0
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	0
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	0
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Pas de distinction entre les 3 communes (hors rendement)

	Total	Martigues	Port de Bouc	Saint Mitre
Production	5 655 554	2 837 399	2 273 116	545 039
Importations d'eau traitée	2 439 789	2 439 789	0	0
Exportations d'eau traitée	•	-	-	-
Volume mis en distribution	8 095 343	5 277 188	2 273 116	545 039
Pertes	2 203 838	1 156 483	944 421	102 934
Volume consommé autorisé	5 891 505	4 120 705	1 328 695	442 105
Consommation sans comptage estimée	49 000	35 280	10 780	2 940
Volume de service	88 200	81 585	5 380	1 235
Consommation comptabilisée	5 754 305	4 003 840	1 312 535	437 930
Rendement	72,78%	78,09%	58,45%	81,11%

ANNEXE 3: FICHES ARS - QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : MARTIGUES VILLE

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes



Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée

Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée

Station de production : LE RANQUET



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée pa recherche de microorganismes indicate d'une éventuelle contamination par bactéries pathogènes. L'eau ne doit cont aucun germe indicateur.	urs l'agriculture, des rejets domestiques et des industriels. La teneur ne doit pas excéder 50	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 96 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélévements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pouroentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,4 mg/L Valeur moyenne : 3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,2 °F Valeur minimale atteinte : 8,1 °F Valeur maximale atteinte : 31,8 °F

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 4
Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 2554
Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 4

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L

Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés,

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des ortères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R. 1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable sante gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE Email: are-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.tr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES À LA CONSONNATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : MARTIGUES COTE BLEUE

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours

Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours

Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	OURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excèder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	stiques et l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'	
Nombre de prélévements : 55 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pouroentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 9
Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 5069
Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prétèvements : 8
Nombre de non conformités : 0
Pourcentage de conformité : 100 %
Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L
Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Sante PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE Email: are-pace-dt13-sante-environnementgrars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES À LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : PORT-DE-BOUC

Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes



Captage : FANFARIGOULE TAPIES (PORT-DE-BOUC) F123 Procédure de protection terminée Station de production : FANFARIGOULE (PORT-DE-BOUC)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite règlementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,9 mg/L Valeur moyenne : 8,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 34 °F Valeur minimale atteinte : 32 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 4
Valeur maximale atteinte : 0.017 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 2536
Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 4
Nombre de non conformités : 0
Pourcentage de conformité : 100 %
Valeur maximale atteinte : 0 mg/L
Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Sante PACA - Delégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boutevard de Paris - 13003 MARSEILLE Email: ars-pace-dt13-sante-environnementig ars.sante.tr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES À LA CONSONNATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes



Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée

Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée

Station de production : LE RANQUET



Qualité de l'eau distribuée en 202

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,4 mg/L Valeur moyenne : 3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 23,2 °F Valeur minimale atteinte : 8,1 °F Valeur maximale atteinte : 31,8 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 4
Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 2554
Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 4

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L

Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des oritères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Delegation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE Email: ars-poca-dt13-sante-environnement,gras.sante.fr

ANNEXE 4: LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

EAU POTABLE -TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branch ements (u)	Montant
Martigues	BRCHT AEP allée des castors		4 U	3 959€ HT
Martigues	BCHT AEP allée des castors		4	8 668 € HT
Martigues	MAS de Pouane TR 2 TX préparatoire	130 ml	3	53 975 € HT

EAU POTABLE - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 3077492.97 d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branc heme nts (u)	Montant
	Allée des bastides ST Julien		3 ∪	27 726 € HT
	BD Joliot curie ancienne REA			7 390 € HT
	Mas de Pouane tranche 2	182 ml	2	59 975 € HT
	travaux préparatoires			
	ST Pierre Tranche 3 chemin des lapins	140 ml	5	42 963 € HT
	R5 ST JULIEN TR 1 - CH. DES REVEILLES ET SABATIERO	713 ml	24	243 277 € HT
Martigues	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	288 ml	18	115 615 € HT
	ST Julien TR2	3154 ml	96	746 396 € HT
	BD Joliot Curie ancienne REA	10 ml	1	7 390 € HT
	R5 ST Pierre T3			73 728 € HT
	R5 ST JULIEN TRANCHE 3 GATASSE LES TOURS	286 ml	8	115 615 € HT
	R5 ST PIERRE TRANCHE 3 PLATRIERES EST	530 ml	6	120 711 € HT
Saint-Mitre-les- Remparts	Les Emplaniers			5 538 € HT
Port Do Pous	La Léque	2477 ml	155	864 666 € HT
Port-De-Bouc	Les Métairies	840 ml	22	248 485 € HT

ASSAINISSEMENT-TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 979 719 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
	BCHT EU allée des Castors	45 ml		3 959 €HT
	Débitmètre port de Carro			16 046 €HT
Martigues	Surverse poste Bonnieu			11 720 €HT
	BCHT EU allée des castors		4	10 919 €HT
	BCHT EU allée des castors			11 035 €HT

ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Commune	Secteur	Réseau gravitaire (ml)	Branchements	Montant
	Partie 1 avenue Turcan (chemisage)	493		131 074 €HT
	Avenue Maurice Thorez (chemisage)	210		58 097 €HT
Martigues	Route de Saint Pierre (chemisage)	169		25 659 €HT
Mungues	Exutoire Carro Fouque (chemisage)	15		3 411 €HT
	Rue Colonel Fabien (chemisage)	30		4 465 €HT
	BD Marcel Cachin (chemisage)	15		4 452 €HT
	Partie 2 avenue Francis Turcan (chemisage)	500		179 370 €HT
	Rue de la république (chemisage)	451		63 640 €HT
Port-De-Bouc	Rue François Baudillon (chemisage)	60		14 290 €HT
	Nobre CELADON et travaux fumigation (chemisage)			20 956 €HT
	Av. Kennedy (chemisage)	125		18 565 €HT

ANNEXE 5: FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Pays de Martigues

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,								
DISTRIBUTION DE L'EAU	<u>J</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT		
	Part fixe abonnement journalier		j	366	0,1221€	44,69 €		
Régie des Eaux		Tranche 1	m³	50	0,5093 €	25,46 €		
	Part variable par m³ consommé	Tranche 2	m³	50	1,1360€	56,80 €		
	THE CONSORTING	Tranche 3	m³	20	1,3452 €	26,90 €		
Agence de l'Eau	Rhône Podovance préservation des		m³	120	0,2800 €	33,60 €		
Méditerranée Corse			m³	120	0,0903 €	10,84€		
					SOUS-TOTAL HT	198,29 €		
COLLECTE ET TRAITEM	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT		
Régie	Part fixe abonner	nent journalier	j	366	0,0904€	33,07 €		
d'assainissement	Part variable par	Tranche 1	m³	50	0,6177€	30,89 €		
	m³ consommé	Tranche 2	m³	70	1,0453 €	73,17 €		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance mode réseaux de d		m³	120	0,1600 €	19,20 €		
					SOUS-TOTAL HT	156,33 €		
	TOTAL HT							
	TVA 5,50 %							
	TVA 10 %							
	TOTAL GENERAL TTC							
	PRIX MOYEN TTC PAR M ³							

ANNEXE 6: DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Sans objet.

ANNEXE 7: COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT6 - Eaux - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	11
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emplo	vés lou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-T)	Mandats ėmis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	3 532 954,07	2 639 143,70	271 586,39	0,00	622 223,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 588 440,00	3 111 871,36	10 302,26	0,00	466 266,38
014	Atténuations de produits	1 360 000,00	1 012 321,00	328 000,00	0,00	19 679,00
65	Autres charges de gestion courante	12 180,00	2 355,14	0,00	0,00	9 824,86
T	otal des dépenses de gestion courante	8 493 574,07	6 765 691,20	609 888,66	0,00	1 117 994,22
66	Charges financières	87 688,93	60 866,35	16 036,03	0,00	10 786,55
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	31 205,61	0,00	0,00	38 794,39
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		5,5025	No.	
Tota	al des dépenses réelles d'exploitation	8 651 263.00	6 857 763.16	625 924.68	0.00	1 167 575.16
023	Virement a la section d'investissement (4)	2 246 663,99				
042	Operat* ordre transfert entre sections (4)	1 431 547,00	1 198 017,08			233 629,94
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0.00	0.00			0.00
5583	(uniquement en M44) (4)	1200				8533
Total	l des dépenses d'ordre d'exploitation	3 678 430,99	1 198 017,06		1	2 480 413,93
	TOTAL	12 329 693,98	8 056 780.22	626 924.88	0.00	3 647 989.08
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé		Crédits emple	employer)	GC.	
1884 T	1,000,000,000,000	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	00,00	6 674,95	0,00	0,00	-6 674,95
70	Ventes produits fabriques, prestations	9 371 000,00	7 033 484,07	2 932 923,22	0,00	-595 407,29
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00	41 099,46	0,00	0,00	-11 089,46
3	Total des recettes de gestion courante	8 401 010,00	7 081 268,48	2 932 923,22	0,00	-813 171,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	117 000,00	243 444,60	0,00	0,00	-125 444,50
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	9 618 010.00	7 324 703.08	2 932 923 22	0.00	-738 616.30
042	Operat* ordre transfert entre sections (4)	600 000,00	545 730,70			54 269,30
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	600 000,00	545 730,70			54 269,30
	TOTAL	10 118 010,00	7 870 433,78	2 832 823,22	0,00	-886 347,00
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	2 211 683,99				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 562 476,54	0,00	0,00	4 562 476,54
	Total des opérations d'équipement	4 555 500,00	2 988 385,54	00,0	1 567 114,46
	Total des dépenses d'équipement	9 117 976,64	2 988 386,64	0,00	8 129 691,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	228 228,34	0,00	1 771,66
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	230 000,00	228 228,34	0,00	1 771,88
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	9 347 978,64	3 218 613,88	0,00	6 131 382,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	600 000,00	645 730,70		64 269,30
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	600 000,00	545 730,70		54 269,30
	TOTAL	9 947 978,64	3 782 344,58	0,00	8 186 831,98
D 001	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'Investissement	2 065 536.00	1 942 025.00	0.00	123 511,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	41 243,82	0.00	108 756,18
	Total des recettes d'équipement	2 216 638.00	1 983 268.82	0.00	232 287,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.00	0.00
106	Réserves (5)	0.00	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes réelles d'investissement	2 216 638,00	1 883 268,82	0,00	232 287,18
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 246 553,99			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 431 547,00	1 198 017,06		233 529,94
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des recettes d'ordre d'investissement	3 678 430,99	1 198 017,06		2 480 413,93
	TOTAL	6 893 966,99	3 181 285,88	0,00	2 712 681,11
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	4 064 008	,66		

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	2 183 359,74	1 471 566,90	241 715,62	0,00	470 077,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 089 000,00	2 071 984,35	7 185,06	0,00	9 830,59
014	Atténuations de produits	700 000,00	511 035,00	155 000,00	0,00	33 965,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	8 234,43	0,00	0,00	5 765,57
Т	otal des dépenses de gestion courante	4 986 359,74	4 062 820,68	403 900,68	0,00	519 638,38
66	Charges financières	130 000,00	101 157,89	16 331,88	0,00	12 510,23
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	4 580,54	0,00	0,00	65 419,46
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	5 186 359.74	4 168 559.11	420 232.56	0.00	597 568.07
023	Virement à la section d'investissement (4)	470 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 434 000,00	1 174 564,07			250 435,03
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	1 904 000,00	1 174 564,07			729 435,93
	TOTAL	7 090 359,74	5 343 123,18	420 232,56	0,00	1 327 004,00
	Pour information	0,00				
D 00	2 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits employés (ou restant à employer)				
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	3 271,65	0,00	0,00	-3 271,65
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 364 497,01	6 057 816,41	1 674 545,45	0,00	-2 367 864,85
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	11 668,50	0,00	0,00	-11 668,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 465,82	0,00	0,00	-29 465,82
	Total des recettes de gestion courante	5 364 497,01	6 102 222,38	1 674 545,45	0,00	-2 412 270,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	102 000,00	280 371,42	0,00	0,00	-178 371,42
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	5 466 497,01	6 382 593,80	1 674 545,45	0,00	-2 590 642,24
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	750 000,00	714 803,65			35 196,35
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	750 000,00	714 803,65			35 196,35
	TOTAL 6		7 097 397,45	1 674 545,45	0,00	-2 555 445,89
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	873 862,73				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap. 20 21 22 23	Libellé Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reques en affectation Immobilisations en cours	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) 0,00 0,00 0,00 0,00	Mandats émis 0,00 0,00 0,00 0,00	Restes à réaliser au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00	Crédits annulés (1) 0,00 0,00 0,00 0,00
	Total des opérations d'équipement Total des dépenses d'équipement	2 837 000,00 2 837 000.00	2 035 752,60	0,00	801 247,40 801 247,40
10 13 16 18 26 27 020	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Compte de liaison : affectat* (BA,régle) (3) Participat* et créances rattachées Autres immobilisations financières Dépenses imprévues	0,00 0,00 440 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 430 569,81 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 9 430,19 0,00 0,00
Total des dépenses financières		440 000,00	430 569,81	0,00	9 430,19
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 277 000,00	2 466 322,41	0,00	810 677,59
040 041	Opérat* ordre transfert entre sections (2) Opérations patrimoniales (2)	750 000,00 0,00	714 803,65 0,00		35 196,35 0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	750 000,00	714 803,65		35 196,35
TOTAL		4 027 000,00	3 181 126,06	0,00	845 873,94
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	737 330,00	142 879,00	0,00	594 451,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,44	0,00	0,00	30 000,44
Total des recettes d'équipement		767 330,44	142 879,00	0,00	624 451,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	416 997,00	416 997,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat* (BA,régle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	416 997,00	416 997,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 184 327,44	559 876,00	0,00	624 451,44
021	Virement de la section d'exploitation (2)	470 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 434 000,00	1 174 564,07		259 435,93
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 904 000,00	1 174 564,07		729 435,93
TOTAL		3 088 327,44	1 734 440,07	0,00	1 353 887,37
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		938 672	2,56		





